

Délibération 2022-088

Finances – Bessières – Modification simplifiée du PLU - Remboursement

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle de Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 09 septembre 2022.

Participants

Présents

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, M. HAMDANI Aïli, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène, Mme RIVIERE Christel
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, M. DEMETZ Gilbert, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme FOLLEROT Danielle, M. MICHELOT Jean-Michel, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme LAVAL Carole a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric
Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles

Conseiller absent

M. BRAGAGNOLO Patrice

Conseillères absentes excusées

Mme SAUNIER Karine, Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, Mme DUQUENOY Aurore, Mme PREGNO Agnès

Secrétaire de séance

Mme DELTORT Florence

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 24 | Pouvoirs - 02 | Membres absents – 05

Délibération 2022-088

Exposé

M. le Président présente la convention établie avec la commune de Bessières pour la mise en œuvre de la modification du PLU de la commune. Dans le cadre de l'implantation du nouveau centre de tri de DECOSET sur la zone du triangle, il convient de modifier la hauteur autorisée sur une partie de cette zone d'activité. S'agissant d'un projet assis sur des terrains communautaire, les frais de modification du PLU seront pris en charge par remboursement de la Communauté de Communes à la commune de Bessières.

Les montants de l'offre de KARTHEO :

Modification du PLU BES - Offre KARTHEO			
	TRANCHE FERME	TRANCHE OPTIONNELLE	Prix Total (TF+TO)
	Prix proposé	Prix proposé	
HT	3 900,00 €	2 550,00 €	6 450,00 €
TTC	4 680,00 €	3 060,00 €	7 740,00 €

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Approuve** la convention présentée supra en annexe,
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Votants – 26 | Pour – 26 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle de Bernadou à Villemur-sur-Tarn les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,



Florence DELTORT

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Marc DUMOULIN

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le **04 OCT. 2022**